



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENTS R-2024-193 et R-2024-139-2

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance ordinaire tenue le 10 décembre 2024 :

Règlement R-2024-193 « **Règlement sur les taxes pour l'exercice financier 2025** », et

Règlement R-2024-139-2 intitulé « **Règlement modifiant le Règlement R-2018-139 relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$** ».

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 11 décembre 2024.

SHAWN LABELLE, greffier